



Doc. 15506
26 avril 2022

Conséquences de l'agression persistante de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: rôle et réponse du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de recommandation, avant le paragraphe 6, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée invite la Secrétaire Générale à offrir, dans les locaux du Conseil de l'Europe précédemment occupés par le représentant des autorités biélorusses, un bureau à des représentants de la société civile et de l'opposition en exil du Belarus afin de faciliter les échanges d'information et les consultations relatives aux programmes d'assistance.»

Déposé par:

ANDRIKIENĖ Laima Liucija, Lituanie, PPE/DC
ÅBERG Borian, Suède, PPE/DC
BAUMANE Krista, Lettonie, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
BUDRIKIS Uldis, Lettonie, PPE/DC
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
KERN Claude, France, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
NORKIENĖ Aušrinė, Lituanie, SOC
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SAVICKAS Lukas, Lituanie, SOC
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD
TRISSE Nicole, France, ADLE
VALENTIN Kim, Danemark, ADLE
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2022 - Deuxième partie de session

